

DIRECTIVES POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

PREAMBULE

Ces Directives précisent l'application de la Politique Sociale des entreprises PALLISCO & CIFM pour les « Peuples autochtones » (point n°5 et 14 de la Politique Sociale).

Ces « Directives pour les Peuples Autochtones » sont assimilées à la « Politique des Peuples Autochtones » encore dénommée « Politique Baka ». La Direction s'engage à les appliquer.

INTRODUCTION

Consciente

- de l'importance de préserver les droits et traditions ainsi que les spécificités des Peuples Autochtones dans leur propre environnement,
- des orientations nationales du Cameroun pour l'intégration des Peuples Autochtones,
- du développement socio-économique local engendré par l'évolution de la civilisation,

La démarche de l'entreprise en matière de Peuples Autochtones s'inscrit dans un cadre de concertation permanente par une orientation évolutive et une approche pragmatique.

PRINCIPE

Le cadre de concertation permanente créé par les entreprises PALLISCO & CIFM permet une prise en compte des préoccupations des Peuples Autochtones et de leurs points de vue à la fois au niveau collectif (représentation des Peuples Autochtones dans les instances) et au niveau individuel (réunions réservées uniquement aux Peuples Autochtones).

L'orientation évolutive permet à l'entreprise d'adapter sa réponse aux préoccupations des Peuples Autochtones, leur permettant ainsi de rechercher librement leur propre développement économique, social et culturel.

Cette approche pragmatique permet à l'entreprise une mise en œuvre des activités orientées vers les Peuples Autochtones en répondant au plus près à leurs attentes sans compromettre fondamentalement leur mode de vie.

OBJECTIFS

Tout en considérant les textes internationaux sur les « Peuples Autochtones », notamment :

- la déclaration des Nations Unies sur les « Droits des peuples autochtones » (« Droits des peuples Indigènes ») du 13 Septembre 2007,
- la « Convention n°169 relative aux Peuples indigènes et tribaux » du 27 Juin 1989,
- les décisions ou orientations internationaux et régionaux dans le Bassin du Congo sur les « Peuples Autochtones », les « Directives pour les Peuples Autochtones » des entreprises PALLISCO & CIFM ont pour principaux objectifs :

- 1) Recenser et localiser la population Baka sédentaire et nomade, et assurer un suivi quinquennal de leur mouvement,
- 2) Cartographier les zones d'usage des Bakas,
- 3) Identifier les territoires sacrés, les délimiter et les protéger,
- 4) Organiser des réunions d'information avant le démarrage de toute activité d'exploitation dans les assiettes annuelles de coupe,
- 5) Assurer la sensibilisation auprès des Bakas sur l'impact de l'exploitation, les activités illégales, les orientations de l'entreprise les concernant,
- 6) Communiquer sur la quote-part de la RFA destinée à leur communauté,
- 7) Identifier leur domaine de compétence dans les emplois salariés et veiller à privilégier leur recrutement à compétence égale,
- 8) Apporter un appui à l'éducation des jeunes Baka dans la mesure de leur démarche volontaire,
- 9) Financer à hauteur de 3 millions FCFA un projet spécifique par an proposé par un village Baka en accord avec les possibilités financières de l'entreprise,
- 10) Collaborer étroitement avec les ONG locales spécialisées dans les « Peuples autochtones » afin de s'assurer d'un appui suffisant et nécessaire pour la mise en œuvre de ces Directives,
- 11) Mettre en œuvre un cadre et un mécanisme de concertation avec les populations autochtones pour résoudre tout conflit potentiel.

Cette démarche est complétée par les Directives internes de l'entreprise en matière d'embauche et de formation, ainsi que les procédures du volet social interne et externe.

Les présentes Directives entrent en vigueur à la date de signature et sont à appliquer par tous les Responsables de services, le (la) Responsable du volet Social externe de la Cellule Aménagement. Les propositions de révision de celles-ci sont à transmettre à la Direction de PALLISCO-CIFM.

Fait à Mindourou, le 22 janvier 2018 v02.



Loïc DOUAUD

Le Directeur Général